

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2021

PLFR POUR 2021 (2) - (N° 4629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 49

présenté par

M. Charles de Courson, M. Pancher, M. Acquaviva, M. Castellani, Mme De Temmerman,  
M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-  
Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, Mme Pinel et M. Simian

-----

**ARTICLE 12**

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« versée »,

insérer le mot :

« automatiquement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement de précision est **d'indiquer explicitement que l'indemnité d'inflation est versée automatiquement sans que le bénéficiaire n'ait à faire de démarches administratives particulières.**

L'objectif est d'éviter un phénomène de non-recours aux droits pour certains bénéficiaires vulnérables.